

appel à candidatures

Résidences de recherche 2027

Depuis 2014, pour soutenir les artistes, les commissaires d'exposition et les designers graphiques dans leurs recherches et expérimentations, le BO a accueilli plus de 420 temps de travail sur des formats et des périodes variables.

En 2026, nous diffusons cet appel à candidatures pour sélectionner 7 lauréats pour une résidence de recherche d'un mois avec un financement de 2500 € (bourse + frais), à programmer en 2027.

**Candidatez en ligne :
« [Pau, ma ville facile](#) »
vendredi 10 avril 2026, dès 9 h**

Attention : nous fermerons le formulaire de dépôt des candidatures à réception des 70 premières. En 2025, ce nombre a été atteint vers 11h.

Ne pouvant pas nous engager à répondre précisément à toutes vos questions individuelles, nous avons rédigé un cahier des charges simple et précis qu'il vous suffit de suivre pour formaliser votre candidature au bon format.

Le choix des lauréats sera établi au plus tard le 20 juin 2026.

Le Bel Ordinaire, espace d'art contemporain, est l'un des outils de développement culturel de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP), ayant pour principaux objectifs de :

- renforcer la diffusion des arts visuels sur le territoire de la CAPBP,
- soutenir la création contemporaine,
- favoriser la présence artistique sur le territoire,
- permettre à tous un accès à la création contemporaine.

Pour les atteindre, le Bel Ordinaire développe :

- des expositions tout au long de l'année : monographiques, collectives, thématiques ou encore partant du point de vue d'un commissaire invité.
- un programme de résidences d'artistes (production-diffusion et recherche).
- un travail de médiation et de sensibilisation avec des visites guidées, des ateliers de pratiques artistiques et des projets pédagogiques destinés à tous les publics.

Le BO dispose de 5 ateliers de création individuels d'environ 50 m². Ces ateliers sont en connexion avec notre atelier de construction qui est équipé de machines-outils pour le travail du bois et du métal, ainsi qu'avec une cabine de peinture sous pression. Sur site, il est également possible d'accéder aux ateliers de sérigraphie et de céramique qui sont respectivement occupés par la Maison Laugario et l'association HUEC.

Contenu de l'appel à candidature :

Objectif :

Soutenir la recherche et l'expérimentation sans enjeu de production.

Disciplines concernées :

Art contemporain
Design graphique

Conditions d'éligibilité :

N° SIRET justifié
Candidature solo
Séjour d'un mois en une fois

Moyens proposés :

Espaces de travail : mise à disposition d'un atelier de 50m² environ, avec la possibilité d'accéder à l'ensemble des équipements du BO.

Un hébergement sur le site du BO incluant une chambre avec un bureau, un accès internet et une cuisine partagée.

Accompagnement : l'ensemble de l'équipe du BO, dans la limite de ses disponibilités, accompagne chacun des résidents pour avis et retours, accompagnement technique, aide à la rédaction de textes et/ou à la préparation de dossiers, la mise en connexion avec d'autres artistes...

Financement : subvention de 2500 € pour couvrir les frais de la résidence répartie en 2 par convention : 2000 € au titre des honoraires artistiques, 500 € pour participation forfaitaire aux frais de déplacement et matériaux utiles à la recherche...).

Temporalité de la résidence : le temps de résidence sera défini à cheval sur 2 mois, de façon à inclure un premier samedi du mois au cours duquel nous vous demanderons d'ouvrir la porte de votre atelier de 15h à 18h pour permettre au public de venir à votre rencontre.

Médiation et communication : les lauréats de cet appel à candidature travailleront en étroite collaboration avec l'équipe du BO pour lui permettre d'expliquer et de valoriser leur résidence auprès du public. Une page sera créée sur le site du Bel Ordinaire pour annoncer la résidence et sera actualisée au fur et à mesure du temps de résidence, notamment avec une interview vidéo. Chaque lauréat s'engage à fournir un retour sur sa résidence dans le mois suivant la fin de son temps de travail au BO.

Votre dossier de candidature comportera, dans cet ordre :

- infos pratiques : nom, prénom / adresse postale et mail / numéro de téléphone / justificatif de votre numéro de siret
- une note d'intention pour nous permettre de saisir les objectifs et les enjeux de votre recherche dans votre parcours artistique et de nous exposer votre intérêt à venir la mener au BO particulièrement
- bio et sélection de travaux précédents.

LETOUT EN :

**UN DOCUMENT UNIQUE / A4-PAYSAGE / FORMAT PDF
15 PAGES et 3MO MAXIMUM**

Votre candidature est à téléverser sur l'application «Pau, ma ville facile»

https://pau-demarches.agglo-pau.fr/airform/formulaires/CANDIDATURE_RESIDENCE_BEL_ORDINAIRE le **vendredi 10 avril 2026 à partir de 9h.**

SEULS LES 70 PREMIERS DOSSIERS REÇUS SERONT ANALYSÉS.

CRITÈRES DE SÉLECTION :

La sélection sera effectuée par l'équipe du BO.

Nous serons attentifs à :

- la cohérence de votre parcours professionnel,
- la clarté et la précision de votre projet de recherche,
- les enjeux que cette recherche représente dans votre parcours,
- l'intérêt de l'accueillir au BO au regard de nos spécificités et intérêts partagés,
- votre envie de partager votre démarche,
- votre appréciation des avantages à venir mener cette recherche au BO.



Si votre candidature est retenue, comment ça se passe ?

Vous recevrez au plus tard le 20 juin 2026 un message via la plateforme Pau, ma ville facile. Puis, entre le 29 juin et le 1^{er} juillet 2026, vous recevrez un appel téléphonique de Didier Courtade pour caler avec vous la réservation des espaces de travail et d'hébergement sur votre période préférée en 2027. Si vous souhaitez venir en famille, ce sera l'occasion d'en discuter et de l'organiser.

Votre résidence sera annoncée sur notre site Internet.

Dès l'automne 2026, Didier reprendra contact avec vous pour récolter les éléments utiles à la formalisation de la convention pour officialiser administrativement votre résidence. Une fois conjointement validée, vous la signerez et nous la retournerons signée par mail. À cette occasion, nous vous demanderons de nous communiquer les éléments nécessaires à l'annonce de votre résidence sur notre site internet : une note d'intention (1500 à 2000 signes), une courte bio d'environ 1500 signes, une sélection de 5 à 10 photos libres de droits avec légendes et copyright, un dossier artistique présentant votre travail en format pdf.

Avant votre arrivée au BO, vous devrez nous transmettre :

- le règlement intérieur signé et portant la mention «lu et approuvé»
- une attestation d'assurance pour votre responsabilité civile au titre d'occupant temporaire des espaces de travail et de vie mis à votre disposition.

Faire connaissance avec l'équipe : qui fait quoi ?

Didier Courtade, coordinateur des résidences, sera votre interlocuteur principal pour la préparation, l'annonce, la mise en œuvre et la valorisation de votre résidence au BO. Didier est également responsable de la bibli et de l'artothèque du BO.
d.courtade@agglo-pau.fr
06 18 41 56 99

Adrien Mérour et Romuald Cailleteau, techniciens super-polyvalents, vous installeront dans votre atelier et vous accompagneront pendant votre résidence si vous en avez besoin.
a.merour@agglo-pau.fr
r.cailleteau@agglo-pau.fr
06 35 49 64 38

Guillaume Batista Pina, chargé de l'action culturelle, travaillera avec vous pour d'éventuelles visites de votre atelier à destination de groupes.
g.batistapina@agglo-pau.fr
06 84 77 46 53

Corinne Letuppe, chargée de communication, assurera la publication d'infos sur les réseaux sociaux pour partager votre travail en cours.
c.letuppe@agglo-pau.fr
06 88 10 01 63

Florence de Mecquenem, directrice, suivra votre résidence, de loin ou de près, en fonction de vos attentes et de ses disponibilités.

Les ateliers du BO

Le BO est équipé de 5 ateliers de création autonomes d'environ 50m² chacun. Mis à disposition vides, ils bénéficient d'une arrivée d'eau, d'une étagère de rangement et d'un plan de travail.

Ces ateliers donnent sur un atelier de construction de 180 m² équipé d'un parc de matériel technique mutualisé. Un atelier de peinture équipé d'une cabine pour peindre à haute pression. Il est possible d'utiliser l'atelier de sérigraphie, animé par l'association Maison Laugario, et l'atelier céramique coordonné par l'association HUEC, en prévoyant cet usage en amont de votre arrivée.



Joana Zimmermann, 2024



Aglaé Mighel, 2025



Barbara Asel Dantoni, 2024

L'équipe technique du BO est en général sur site du lundi au vendredi, de 9h à 13h et de 14h à 18h. Ces horaires varient en fonction du calendrier des événements. N'hésitez pas à solliciter Adrien et Romuald en amont de votre venue pour vous assurer de leur disponibilité selon vos besoins et qu'ils puissent vous accompagner au mieux. Ils assurent notamment : l'accueil et l'état des lieux d'entrée et de sortie des ateliers, l'accès à l'atelier de construction principal, la mise à disposition des outils nécessaires à la réalisation de vos projets, la gestion des problématiques de logistique, la mise en contact avec les interlocuteurs et fournisseurs pertinents pour votre recherche...

Outils et savoir-faire

Nous vous mettons à disposition les outils à main et électroportatifs, nous pourrions vous dépanner de certains consommables. L'accès à l'atelier de construction et des machines-outils se fera en présence de l'équipe technique.

Gestion des accès et de l'alarme

La fermeture à clef des portes doit être systématique et immédiate, surtout pour celles donnant sur l'extérieur. Lorsque vous quittez votre atelier, vérifiez que vous êtes le dernier avant de mettre la zone sous alarme. Si vous arrivez aux ateliers en dehors des horaires de l'équipe technique et avant la fermeture des salles d'exposition, merci de vous signaler à l'accueil pour éviter une mise sous alarme pendant votre présence.

Entretien de votre atelier

Pour tous les travaux de peinture, résine, teinte, cire, etc. : délimitez une zone de travail puis couvrez les surfaces (murs, sols, plafond si nécessaire) à l'aide d'une protection adéquate (film plastique, polyane, carton...). Prenez soin de bien fixer les protections, de vérifier l'étanchéité de vos récipients. Concernant la découpe de bois / pvc / aluminium : veillez à aspirer régulièrement les débris, copeaux, poussières. Cette mesure vous permettra de travailler en sécurité et évitera l'accumulation des poussières néfastes pour votre santé et celle des autres usagers. L'évier est sujet aux éclaboussures : nettoyez-le régulièrement, surtout

lorsque vous manipulez des produits chimiques : résines, béton et dérivés, glycéro... De manière générale, évitez d'appliquer des marques de type marqueur ou autre à même les surfaces, privilégiez des matériaux qui se détachent facilement (scotch de peintre, punaises...). Nous laissons à votre disposition balai et pelle, nous pouvons vous fournir ponctuellement des produits d'entretien et un aspirateur.

État des lieux de sortie

Les locaux devront être restitués dans un état d'usage raisonnable. Le sol est propre. Les murs sont propres, sans vis, scotch ou agrafe. Les étagères sont à leur place et propres. L'évier est propre, le plan de travail dépoussiéré. Le matériel de nettoyage est en état et rangé. Les interrupteurs, poignées de porte et boutons de robinet sont propres. Les déchets ont été évacués dans le respect des consignes de tri sélectif.

Votre hébergement

Comme prévu dans votre convention, pendant votre séjour, vous aurez une chambre individuelle ainsi que l'accès à la cuisine partagée. Nous vous mettons à disposition du linge de lit, mais prévoyez votre linge de toilette. La cuisine est équipée de plaques à induction, four, micro-ondes, cafetière électrique, bouilloire et autres ustensiles de cuisson. Si vous êtes un cordon bleu avec des exigences d'équipement assez élevées, prévoyez d'emporter avec vous vos couteaux à lever les filets, culs de poule, thermomètre à sucre et autres ustensiles de précision ! La cuisine étant partagée, chacun s'organise pour la laisser propre et immédiatement utilisable après son passage... Ce qui impose de ranger même après une grosse journée ou soirée. Une machine à laver le linge et un sèche linge sont également à votre service. Pendant votre séjour, veillez à bien fermer les portes de la cuisine dès que vous n'y êtes pas. Comme toujours, le ménage est ennuyeux : tous les samedi à 14h, vous devez libérer votre chambre pour que l'entretien régulier soit effectué. Avant votre départ, vous prendrez le temps de nettoyer votre chambre. Comme à la maison en fait ! Nous vous précisons tout ce qui a besoin de l'être au moment de l'état des lieux d'entrée.

Infos pratiques

Commerces

À quelques centaines de mètres du BO, vous trouverez des commerces qui vous permettront de faire vos courses alimentaires : hypermarché, spécialiste de l'alimentation surgelée, épicerie bio, boucherie-charcuterie. **Il y a aussi sous la halle de Billère (3 min à pied) un marché bio les mercredis et samedis matin.**

Se déplacer

La société Idélis assure les transports en commun sur le territoire de la CAPBP. Les lignes 7 et T3 vous conduisent vers le centre-ville de Pau. Cependant, les bus ne circulent pas tard en soirée. Mais il ne vous faudra guère plus de 26 minutes pour aller du BO au centre-ville de Pau à pied. [reseau-idelis.com / appli Modalis](http://reseau-idelis.com/appliModalis) Il y a une station de location de vélos à assistance électrique Idélis sur la place François-Mitterrand à Billère. **Nos voisins de l'atelier vélo participatif et solidaire peuvent vous prêter un vélo pendant votre résidence. Parlez-en à Romuald ou Adrien pour en profiter dès votre arrivée !**

Sortir

À Pau, nous vous invitons à vous intéresser aux programmations de la Centrifugeuse, d'Espaces pluriels, du cinéma art et essai Le Méliès ou encore d'À tant rêver du Roi, de PCP et de la Forge Moderne. Vous êtes plutôt nature ? Le Parc naturel urbain des Rives du Gave vous attend à proximité du BO.

Pour ceux qui sont motorisés et motivés pour aller plus loin, vous avez le Parvis à Tarbes, image-imatge à Orthez et PARCC à Labenne.